

La Jonchère Saint-Maurice

Séance du Conseil Municipal **du 12 mars 2016**

*L'an deux mil seize le 12 mars 2016 à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la commune de La Jonchère Saint-Maurice, dûment convoqué,
s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Jean-Marie Horry, Maire.*

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 mars 2016

*Présents : Mmes Devaud, Clédat, Simonet, Servaes, Ducastelle, Montenon
Mrs Horry, Trentalaud, Desray, Lafarge, Martinie,*

Absents : Mme Martin, Mr Tognarini (procuration à Mr Martinie)

Mr Martinie a été élu secrétaire.

Objet : Arrêt du projet de plan local d'urbanisme (PLU) (2016.10)

Le maire rappelle au conseil la nature et la consistance du projet d'élaboration du PLU. Il présente le cadre réglementaire de la procédure et son état d'avancement.

Il rappelle les modalités de la concertation prévues dans la délibération prescrivant la procédure en cours et en présente le bilan ;

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L103-2, L103-3 et L103-6, relatif à la concertation, L151-1 à L153-60 et R123-1 à R151-1 à R153-22 relatifs à l'élaboration du PLU ;

VU la délibération du conseil municipal du 25 février 2012 prescrivant l'élaboration du PLU et définissant les modalités de la concertation ;

VU le débat organisé au sein du conseil municipal le 11 mai 2015 concernant les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU

VU le projet de PLU arrêté, ensemble le rapport de présentation, le PADD, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement (pièces écrites et graphiques) et les annexes, tel qu'attaché à la présente délibération ;

VU le bilan de la concertation présenté par le maire

CONSIDERANT que le projet est prêt à être transmis pour avis aux services de l'État et aux personnes publiques associées à la procédure,

CONSIDERANT que l'arrêté préfectoral n° 2016/003 portant décision d'examen au cas par cas établit que le projet d'élaboration du PLU n'est pas soumis à une évaluation environnementale,

Après en avoir délibéré :

Décide :

D'arrêter le projet de PLU tel qu'attaché à la présente délibération;

De le soumettre pour avis aux services de l'État et aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme. Cet avis sera réputé favorable à l'expiration du délai de trois mois à compter de la réception du dossier complet.

De le soumettre pour avis à la commission départementale préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), en application de l'article L 153-16 du code de l'urbanisme (pour les communes non couvertes par un SCOT) ; l'avis est réputé favorable à l'échéance d'un délai de trois mois à compter de la transmission du projet ;

De le soumettre à l'enquête publique, après réception, dans les délais prescrits, de l'ensemble des avis requis, tel qu'il est attaché à la présente délibération, accompagné de l'avis du préfet, des avis des services consultés, de la CDPENAF.

Le bilan de la concertation est joint au dossier d'enquête

Précise :

Que la présente délibération et le dossier du projet de PLU qui lui est attaché seront transmis au préfet ;

Cette délibération est adoptée à l'unanimité moins une abstention (Mme Devaud)

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le

Objet : Réalisation d'emprunts (2016.11)

Monsieur le Maire indique qu'il y aura lieu de réaliser plusieurs emprunts pour financer des travaux en 2016. Nous avons eu deux propositions l'une émanant du Crédit Agricole et l'autre de la Caisse d'Épargne.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de retenir les propositions du Crédit Agricole.

Les prêts concernent :

- les travaux d'eaux pluviales aux Petits Marmiers pour un montant de 7000 euros, remboursables sur 5 ans au taux de 0.95 %
- les travaux de construction de la route forestière du Pont des Cols pour un montant de 10 000 euros remboursables sur 8 ans au taux de 1.30 %
- le préfinancement de la TVA sur les travaux d'interconnexion en eau du village de Mallety pour un montant de 10 800 euros remboursable sur 2 ans au taux de 0.90 %

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de prêts avec cet organisme.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le

Objet : Informations diverses

Monsieur le Maire présente les résultats de l'année 2015 en dépenses et en recettes. Il précise qu'il existe des leviers pour envisager une diminution des dépenses d'énergie sur les bâtiments communaux. Il propose aussi de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2016. Il fait le point sur la communication indiquant la possibilité de recruter une personne en service civique. Le coût s'élève à environ 500 euros par mois, la commune pouvant participer aux frais d'hébergement et de nourriture.

Il fait le point sur les programmes d'investissement qui pourront être inscrits au budget 2016.

· Bâtiments communaux :

- Toiture du presbytère : devis : 33 400 euros TTC
recettes : 9730 euros (subvention du conseil départemental)

- Aménagement parking Maison de santé : 8000 euros euros
- Immeuble pharmacie (cheminée) : 2500 euros
- Aménagement immeuble rue de la Mairie : 14 000 euros

· Travaux de voirie :

- Collecte des eaux pluviales aux Petits Marmiers : devis : 14 592 euros
- Assainissement Les Petites Maisons / rue du Mas : 71 000 euros
- Aménagement sécurité rue de Limoges : 30 000 euros
- Aménagement carrefour La Gare : 3 000 euros
- Trottoirs rue des Sapins : 6 876 euros
- Mobilier urbain : 4500 euros
- Aménagement vestiaires du stade : 8700 euros
- Réhausse regards assainissement rue de la Gare : 5000 euros
- Mise en sécurité réservoir de la Perrière : 3800 euros

· Achat matériel :

- Désherbeur à lame et désherbeur thermique
- Matériel portatif (souffleur de feuilles, taille haies ...)

· Achat matériel école/ activités sportives :

- Défibrillateur : 1500 euros
- Réaménagement WC classes maternelles : 5600 euros
- Equipements sportifs (buts, main courante) : 7000 euros
- Aménagement classe numérique : 10 000 euros

· Etudes et diagnostics :

- Etude aménagement site du plan d'eau :
- Etude dossier travaux rue du Mas/Les Petites Maisons : 12 000 euros
- Diagnostic assainissement : 28 000 euros

· Divers :

- Achat parcelles de bois : 66 000 euros
- Site internet : 3500 euros

Monsieur le Maire indique une nouveauté concernant le FCTVA et qui concerne la prise en charge des frais d'entretien des bâtiments communaux.

Marie Claude Servaes demande si les travaux rue des Chevailles pourront être réalisés sur l'exercice 2016. Elle précise que la voirie a été abîmée suite à des travaux forestiers. Ce problème sera traité en urgence.

Xavier Aucompte remercie la municipalité pour la prise en compte des demandes de l'association foot.

Il propose son aide pour la mise en place des classes numériques compte tenu des relations qu'il entretient avec Microsoft.

Monsieur le Maire annonce la probable fermeture d'une classe à la rentrée. Il précise que les services de l'inspection académique ne tiennent pas compte dans les effectifs dans enfants de toute petite section. Monsieur le Maire indique qu'il a contacté l'académie en motivant sa demande de maintien.

Bérandère Ducastelle évoque la suppression d'une classe au collège.

Il parle de l'arrivée du réseau « fibré » au niveau du central téléphonique. Il appartient à chacun de contacter son opérateur pour faire évoluer son offre internet.